



Réf. Farde e-Assemblées : 2615718

N° OJ : 266

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Asbl Vision Solidaire.- Subside : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Vision Solidaire;

Vu les crédits prévus aux articles 76201/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 30.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Vision Solidaire réparti comme suit :

- 15.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024,
- 15.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :